

**COMMUNE DE BAGNEUX
CANTON DE VERTUS
PLAINE CHAMPENOISE
ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2026**

OBJET :
**Avis sur le projet
éolien DES VENTS
DES VIGNES situé
sur la commune de
BOULAGES**

Date de convocation :
25 juin 2026

Date d'affichage :
25 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 10
Dont 1 pouvoir

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Sur convocation en date du vingt-cinq juin deux mil vingt-six, transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le jeudi deux juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes en la Mairie de Bagneux, sous la présidence de Monsieur François MARTIN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Sophie BOURQUIN, Sylvie GESSON, Michèle HENOT, Isabelle LALOUX, et Rachel MOSZKOWICZ

Messieurs Emmanuel BENOIST, Jean-Pierre FRAYSSINES, François MARTIN, et Richard PONS.

Lesquels forment la majorité des Membres et peuvent valablement délibérer.

Excusés : Messieurs Brian MARTINELLI et Adrien BOUILLET

Pouvoirs : Monsieur Brian MARTINELLI à Madame Michèle HENOT

Secrétaire de séance : Richard PONS

La société EOLE DE LA PIERRE HARDY a déposé auprès de la Préfecture de l'Aube, le 2 avril 2026, une demande d'autorisation environnementale relative à la construction et à l'exploitation du parc DES VENTS DES VIGNES située sur le territoire de la commune de BOULAGES.

Notre commune se situant dans un rayon de deux kilomètres autour de l'installation projetée, en application des dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le maire expose brièvement le projet validé par la commune de Boulages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DÉCIDE de rendre un avis positif** sur ce projet de construction et d'exploitation du parc éolien DES VENTS DES VIGNES situé sur le territoire de la commune de Boulages.

POUR AMPLIATION ET EXTRAIT CONFORME,
à Bagneux, le 2 juillet 2026
Le Maire, François MARTIN.

